

Privilège—M. Nystrom

Je félicite le parti conservateur de vouloir mettre à contribution leurs députés de l'arrière-ban. C'est une bonne idée. En fait, si je puis l'affirmer sans m'attirer les foudres de mes amis qui siègent à ma droite, ils y réussissent un peu mieux que les libéraux lorsqu'ils étaient à leur place. Mais là n'est pas la question non plus. Si le parti conservateur veut mettre à contribution ses députés, grand bien lui fasse, mais qu'il paie leurs dépenses. Qu'il n'essaie pas de trouver un moyen de puiser des fonds dans le trésor public pour payer leurs dépenses et faire imprimer leur rapport. En outre, il ne devrait pas faire injure au Parlement en faisant croire qu'il s'agit, d'une façon ou d'une autre, d'un comité parlementaire. Ce n'est pas plus un comité parlementaire que le comité Ogle-Blaikie, que nous avons mis à l'œuvre. A notre avis, c'est une excellente idée que de leur faire faire cette étude, mais ils la font au nom de notre caucus, et nous en verrons les résultats dans les opinions qu'exprimeront en temps opportun les membres de notre parti.

A mon avis, monsieur l'Orateur, cette question est très grave; j'estime vraiment que pour résoudre de façon satisfaisante il faudrait que les ministres concernés déclarent qu'ils ont agi trop vite, qu'ils sont prêts à faire marche arrière et à retirer le rapport, et que le parti progressiste conservateur soit tenu de rembourser les fonds qui ont été dépensés ainsi sans autorisation.

M. Gordon Towers (Red Deer): On a embrouillé la question, monsieur l'Orateur. J'aimerais signaler un point en particulier.

L'ancien ministre chargé de la Commission canadienne du blé a nommé, par décret du conseil, une commission placée sous l'autorité du juge Hall. Le paiement de ses frais n'a posé aucun problème puisque sa mission concernait des questions relatives au transport du grain. Or je vous signale, monsieur l'Orateur, que c'est exactement ce qu'a fait le ministre qui est actuellement chargé de la Commission du blé. Il a nommé certaines personnes à une commission parce qu'elles possédaient les aptitudes et les compétences pour présenter un rapport fouillé et acceptable pour les céréaliculteurs de l'Ouest.

La question que vous devez trancher, monsieur l'Orateur, est celle de savoir si les députés peuvent être nommés à ces commissions. Si vous jugez qu'ils sont inadmissibles, le gouvernement devra se conformer à votre décision. Mais ce serait aller à l'encontre de ce que l'ancien ministre chargé de la Commission du blé a fait pour la Commission Hall que d'empêcher l'actuel ministre chargé de la Commission de nommer une commission chargée de présenter un rapport sur une question donnée.

Je veux tout simplement vous faire remarquer, monsieur l'Orateur, que la question est de savoir si les députés choisis par le ministre chargé de la Commission du blé ont le droit de faire partie d'une commission.

Une voix: Une heure.

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

[M. Knowles.]

● (1400)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

[Français]

M. Pierre Deniger (Laprairie): Monsieur le président, je désire aussi, cet après-midi, participer à ce très important débat sur la question de privilège posée par mon collègue, le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), et soyez assuré, monsieur le président, que je serai très bref. Je serai très bref parce que les points que mon collègue le député de Stormont-Dundas (M. Lumley) a soulevés parlent par eux-mêmes. Je serai très bref parce que les points soulevés par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) parlent par eux-mêmes. Et je désire souligner tout d'abord, monsieur le président, ma sincérité en prenant la parole cet après-midi, car ce n'est pas la première fois que j'ai l'occasion de parler sur cette question tragique.

En effet, le 15 novembre dernier, comme on peut le lire aux pages 1374, 1375 et 1376 du compte rendu officiel des *Débats*, j'intervenais à la Chambre pour indiquer au ministre ma déception d'avoir ainsi selon moi brimé les droits et privilèges des députés, en ne nous ayant pas invité à participer à ce débat. Le ministre savait très bien qu'il y avait des députés des deux partis principaux de l'autre côté de la Chambre qui auraient pu participer à ce groupe de travail.

Monsieur le président, le ministre disait tantôt que, la Chambre ne siégeant pas, il se voyait dans une difficulté d'intervenir, d'aller chercher les députés d'en face. Mais il n'avait qu'à regarder l'exemple que vous-même, monsieur le président, avez donné à la Chambre lorsque cet été vous avez présidé une mission en Chine et que des députés des deux côtés de la Chambre vous accompagnaient. Il n'avait qu'à considérer aussi l'Union parlementaire qui s'est réunie au Venezuela cet été, alors que la Chambre ne siégeait pas, et l'Union parlementaire comptait elle aussi des députés des deux côtés de la Chambre.

Malheureusement, monsieur le président, le point que soulevait le ministre, c'est-à-dire l'absence du travail quotidien de la Chambre, le fait que la Chambre ne siège pas, ne fonctionne pas, n'est pas valable.

Monsieur le président, je tiens aussi à rappeler au député de Red Deer (M. Towers) qui m'a précédé qu'il s'est trompé royalement, car nommer un juge pour présider une commission d'enquête, et limiter ce dernier à siéger à cette commission d'enquête sans permettre à des députés d'en face d'y participer, ce sont vraiment deux choses tout à fait différentes.

Une voix: Cela est honteux!

M. Deniger: Vous savez, monsieur le président, quand j'ai été élu le 22 mai dernier, j'avais l'impression que tous les députés de cette Chambre étaient traités sur un pied d'égalité.

Une voix: Cela n'est pas vrai!

M. Deniger: Malheureusement, je remarque l'attitude du ministre des Transports (M. Mazankowski), lequel je respecte quand même, car je crois qu'il était de bonne foi, mais qu'il a malheureusement oublié les règles les plus élémentaires de la Chambre sur l'égalité des droits aux mêmes privilèges de tous les députés.